



Attestation de conformité

Valable du 22/05/2024 au 22/07/2025

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 22/05/2024, confirme que l'opérateur :

SAS Aubépin
Aubépin, semences biologiques
Route des Landes
49125 Briollay

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser le label Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

Productions végétales produites sur la ferme

- Mélange céréalier, Prairie temporaire, Paille
- Maraîchage diversifié
- Semences maraîchères

Fait à Castanet-Tolosan, le 19/08/2024

Pour le comité de marque,
Aline Cassan
Animatrice-Coordnatrice